

RCS : RENNES  
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00431  
Numéro SIREN : 437 493 455  
Nom ou dénomination : 6ENERGY GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2023 sous le numéro de dépôt 18947

# **SARL 6ENERGY GROUP**

Au capital de 604 235,76 €uros  
La Palmeraie – 11 Rue du Bois de Soeuvres  
35770 VERN-SUR-SEICHE  
R.C.S. RENNES 437 493 455

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 6ENERGY GROUP SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

---



### **SAS GEIREC**

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308  
35063 RENNES CEDEX



## Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

## Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

---

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société a clôturé son dernier exercice comptable le 30 juin 2023. Ces comptes, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'une mission d'examen limité, font apparaître les principaux agrégats suivants :

- Un déficit net comptable de 164 852 €, contre 180 € au 30 juin 2022 ;
- Des capitaux propres de 2 535 149 € supérieurs au montant du capital social qui s'élève à 604 236 € ;
- Une trésorerie de 21 098 € contre 56 545 € au 30 juin 2022.

A la date d'établissement de notre rapport, l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ne s'était pas encore tenue. Le projet de juridique qui nous a été communiqué ne fait pas apparaître de distribution de dividendes.

Il n'a pas été établi de situation comptable intermédiaire sur l'exercice en cours, mais les échanges que nous avons eu avec la direction ne laissent pas apparaître de modification significative des agrégats financiers, s'agissant d'une société ayant une activité de holding.



## Mission du Commissaire à la Transformation

---

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Les travaux que nous avons réalisés pour nous assurer de la réalité des actifs et apprécier les principales règles d'évaluation n'appellent pas de commentaire de notre part.

Nous n'avons ainsi pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous vous informons par ailleurs n'avoir été informé d'aucun avantage particulier.

Fait à Rennes,  
Le 21 décembre 2023

**SAS GEIREC**

Commissaire aux Comptes  
Commissaire à la Transformation  
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :  
**Olivier JEULIN**  
Commissaire aux Comptes

